**« Le gouvernement doit relancer le développement des maisons de naissance »**

**Les maisons de naissance offrent un accompagnement global de la grossesse et de la naissance. Le gouvernement prévoyait d’en ouvrir douze nouvelles avant la fin 2022, mais rien ne s’est passé, alerte, dans une tribune au « Monde » un collectif d’usagères et de sage-femmes.**

Alors que le gouvernement s’était engagé à ouvrir 12 nouvelles maisons de naissance d’ici la fin 2022, aucune n’a vu le jour. En pleine crise du système de santé, la France se prive ainsi d’une offre de soins qui, en ouvrant en toute sécurité une alternative à de nombreuses patientes à bas risque, permet aussi, grâce à un suivi moins médicalisé de la la grossesse, d’optimiser le temps médical en dégageant plus de disponibilité auprès des patients.

Ces établissements offrent un accompagnement global de la grossesse et de la naissance, à la fois sûr, bénéfique pour la santé des femmes et des enfants, et même moins coûteux pour les finances publiques. Les pouvoirs publics doivent faciliter le développement de ce modèle.

Les maisons de naissance constituent une offre de santé périnatale et maternelle innovante, expérimentée depuis 2016 et pérennisée en 2021. Chaque femme bénéficie d’un suivi périnatal complet et favorable à l’accouchement physiologique (soutien continu, prise en charge non médicamenteuse de la douleur, dans le respect des recommandations définies par la Haute autorité de santé). Tout au long de sa grossesse, elle peut y associer son partenaire et sa famille, se préparer avec la sage-femme qui sera présente le jour de son accouchement et qui lui rendra visite à domicile après.

Les maisons de naissance garantissent la sécurité et le bien-être des femmes et des enfants, par une stricte sélection des patientes à bas risque, par le lien étroit avec une maternité partenaire, et la présence de deux sages-femmes pour chaque accouchement.  En Europe, la France est très en retard pour proposer ce type de suivi, alors que la demande d’une prise en charge moins médicalisée de l’accouchement est en forte augmentation. En 2020, dans un [sondage IPSOS](https://www.ipsos.com/fr-fr/les-maisons-de-naissance-plebiscitees-par-9-francaises-sur-10), une femme sur cinq déclarait vouloir accoucher dans une maison de naissance, ce qui représente 130 000 naissances par an. Aujourd’hui, seulement 8 de ces maisons existent, réalisant moins de 800 accouchements par an et devant ainsi refuser de nombreuses demandes.

Après le succès de l’expérimentation, le gouvernement avait fixé un objectif de création de 12 nouvelles maisons de naissance en 2022. Dans les faits, aucune nouvelle maison n’a ouvert. Parmi les acteurs de cette offre de soins, la démotivation est forte devant les difficultés pour créer de nouvelles structures, alors même qu’il existe actuellement plus d’une trentaine de projets en France. Par exemple, le financement de ces structures n’a pas été pérennisé, reposant encore sur une dotation forfaitaire annuelle des Agences régionales de santé (ARS) pensée pour l’expérimentation, mais qui n’est pas adaptée aux besoins des maisons de naissance, et sur une prise en charge par la sécurité sociale qui ne couvre pas toutes les obligations de présence des sages-femmes. D’autres blocages injustifiés demeurent, par exemple concernant les conditions de recrutement des sages-femmes.

Les maisons de naissance ont besoin d’un volontarisme politique fort, pour engager les administrations dans l’accompagnement des nouveaux projets et la facilitation du contact avec les maternités partenaires. L’instauration d’un dialogue régulier entre le ministère de la santé et les ARS sur les maisons de naissance nous semble indispensable pour permettre l’application de la loi de façon homogène sur le territoire national.

Nous appelons ainsi le gouvernement à relancer le développement des maisons de naissance, en engageant l’administration et les acteurs de santé dans une vraie concertation et une dynamique sincère de développement de cette offre qui a beaucoup à apporter aux femmes, à l’enfance, et au système de santé.

Signataires : Coline Akchar, usagère, représentante de la maison de Paris ; France Artzner, représentante du Collectif Interassociatif Autour de la Naissance (Ciane) ; Myriam Banck, sage-femme, représentante du projet de maison à Aubagne ; Maud Bauer, sage-femme, représentante de la maison de Paris ; Jeanne Birckel, usagère, représentante de la maison de Sélestat ; Florent Blondin, usager, représentant de la maison à Grenoble ; Cynthia Callaou, sage-femme, représentante du projet à Thiers ; Hélène Carrère, représentante du Ciane ; Ma’ayan Cohen, accompagnante à la naissance, représentante du projet à Perpignan ; Juliette Dassonville-Leroy, sage-femme, représentante de la maison à Castres ; Pierre de Franclieu, usager, représentant du Collectif des maisons de naissance ; Tiani Delcourt, usagère, représentante de la maison de Polynésie française ; Laure Delpierre Lenoir, représentante du Ciane ; Yohanna Depierre, usagère, représentante du projet en Haute-Savoie ; Isabelle Dey, usagère, représentante du projet de Dijon ; Laure Duez, sage-femme, représentante du projet en Haute-Savoie ; Anne Evrard, représentante du Ciane ; Nathalie Faggianelli, usagère, représentante du projet à Tourcoing ; **Muriel Farnault**, sage-femme, représentante de la maison de Grenoble ; Florina Guichaoua, sage-femme, représentante du projet en Bretagne ; Sarah Fournier, sage-femme, représentante du projet de Dijon ; Clara Galissard, sage-femme, représentante du projet de Montélimar ; Adrien Gantois, sage-femme, représentant du projet de Montreuil ; Manon Gelin, sage-femme, représentante du projet de Montélimar ; Séverine Gracz, usagère, représentante du projet à Thiers ; Elena Grillenzoni, usagère, représentante du projet dans l’Hérault ; Lucile Guerre, sage-femme, représentante de la maison à La Réunion ; Lucie Hegoburu, usagère, représentante du projet à Bayonne ; Esther Jacky, sage-femme, représentante du projet à Strasbourg ; Aurélie Knaps, sage-femme, représentante du Collectif des maisons de naissance  ; Camille Lajarige, sage-femme, représentante de la maison à Paris ; Julie Mahé, sage-femme, représentante du projet en Ille-et-Vilaine ; Sandrine Maurice, sage-femme, représentante de la maison en Polynésie française ; Jessie Mussard, sage-femme, représentante du projet dans l’Hérault ; Mariane Pairet, sage-femme, représentante du projet à Perpignan ; Clémence Palluel, sage-femme, représentante du projet à Tourcoing ; Léna Pedron, usagère, représentante du projet en Bretagne ; Alison Passieux, représentante du Ciane ; Estelle Rabiller, usagère, représentante de la maison à Bourgoin-Jallieu ; Claire Ramelli-Lamy, sage-femme, représentante de la maison à Nancy ; Mathilde Revelon, sage-femme, représentante de la maison à Bourgoin-Jallieu ; Nour Richard-Guerroudj, rédactrice en cheffe de profession sage-femme ; Pauline Scherer, sage-femme, représentante de la maison à Sélestat ; Marielle Schneider, usagère, représentante de la maison à Castres ; Lorène Simon, sage-femme, représentante du projet dans le Maine-et-Loire ; Hazar Soualmi, usagère, représentante du projet à Niort ; Angela Spiegel, usagère, représentante du projet à Perpignan ; Laura Van Royen, sage-femme, représentante du projet à Mulhouse ; Camille Walquan, sage-femme, représentante du projet à Montreuil.